

## Chapitre 6



# Une communauté de destins



**UQAC**  
Chaire de recherche  
et d'intervention en éco-conseil  
Université du Québec à Chicoutimi



Institut de l'énergie et de l'environnement  
de la Francophonie  
IEPF



## Chapitre 6. Une communauté de destins



Crédits photo : Lorie Ouellet

*Huttes Bakas au Cameroun*

***Forêt et pauvreté sont souvent associées. Pourtant les gens qui vivent de la forêt et dans la forêt ont beaucoup à nous apprendre. Si elle réussit à découpler forêt et pauvreté, l'économie verte aura fait partout des gagnants. Si en revanche, elle échoue, c'est notre sort à tous qui devra nous inquiéter.***

## Chapitre 6. Une communauté de destins

Claude VILLENEUVE, *professeur titulaire et directeur de la Chaire en éco-conseil, département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi, [claud\\_villeneuve@uqac.ca](mailto:claud_villeneuve@uqac.ca)*

*Ma mère n'avait pas de limites. Ma mère pouvait dessiner l'écheveau géant de toutes nos racines, démêler patiemment nos frondaisons les plus enchevêtrées. Ma mère portait en elle tous les arbres généalogiques. Ma mère était une forêt. Et c'est dans cette forêt que j'ai vécu.*

Éric D'Orsenna, Madame Bâ

Ce chapitre reprend les éléments de force issus de l'ouvrage et s'en sert pour soutenir les propos du message aux décideurs et des recommandations du comité scientifique qui forment l'annexe 1 de l'ouvrage.

### **Rappel de la situation des forêts dans le monde et bilan des forces qui s'exercent sur les divers types de forêts.**

Les forêts couvrent encore un peu plus de 30 % des terres émergées de la planète. Fournissant des produits qui représentaient 327 milliards de dollars (US) en 2004, elles justifient plus de 60 millions d'emplois. Elles sont aussi habitées par des centaines de millions de personnes qui se partagent une myriade de cultures qui ont évolué en leur sein. Parmi ces personnes figure la portion de l'humanité qui vit dans les conditions les plus précaires et dont l'IDH est le plus bas. Pour beaucoup, forêt et pauvreté sont synonymes, ce qui justifie que l'économie verte doit s'intéresser au premier chef aux forêts si l'on veut qu'elle contribue à l'éradication de la pauvreté.

Sous diverses pressions anthropiques, les forêts perdent 13 millions d'hectares par année. Ces superficies sont surtout situées dans la zone intertropicale. Les forêts y sont défrichées pour satisfaire divers besoins humains, au premier chef la production agricole qui représente 85 % des pertes alors que l'exploitation excessive pour le bois de feu et le charbon de bois représente 8 % des pertes de superficie et les autres formes de transformation représentent les 7 % restant, incluant le prélèvement excessif de grumes, la création de routes et autres infrastructures. Une proportion croissante de surfaces forestières est aussi transformée en plantations à des fins industrielles. Ces activités, bien qu'elles maintiennent un couvert forestier selon la définition de la FAO, ne conservent pas ou peu les fonctions qui caractérisent les forêts naturelles (préservation de la biodiversité, protection de l'eau, services sociaux et culturels). D'autres fonctions comme la séquestration de carbone peuvent toutefois être maintenues ou favorisées dans ces plantations.

En revanche, d'autres types de formations arborées où se pratique l'agriculture (les agroforêts) ou encore le pastoralisme ne sont pas prises en considération par la définition de la FAO alors qu'elles peuvent maintenir, lorsqu'elles sont gérées adéquatement la majorité des fonctions des forêts naturelles. On estime que le besoin de terres agricoles sera encore augmenté pour passer de 1574 milliards d'hectares en 2000 à 3152 milliards d'hectares en 2050. Dans un contexte de changements climatiques où de nombreuses terres actuellement productives seront en déficit de précipitations, la pression sur les forêts sera énorme au cours des prochaines décennies (de Marcily, 2008).

Les principales pressions résultent de l'accroissement démographique et de la nécessité, perçue par la plupart des humains, d'augmenter leur niveau de vie. Cette force directrice est exacerbée par le fait qu'une portion significative de la population mondiale vit dans des conditions de pauvreté déplorables et que leurs besoins essentiels ne sont pas satisfaits. De plus, c'est dans cette portion de la population que l'accroissement démographique est le plus élevé, ce qui pose un problème sans cesse amplifié à l'échelle locale pour répondre adéquatement à ces besoins légitimes.

Cela se traduit par un défrichement accéléré pour trouver de nouvelles terres agricoles, pour satisfaire les besoins de bois de feu, pour construire des routes, aéroports, centres commerciaux. Infrastructures énergétiques et parcs industriels et autres infrastructures liées à l'urbanisation. Les responsabilités des diverses parties dans la déforestation sont difficiles à départager en raison de la complexité de l'écheveau des causes directes et des forces sous-jacentes. Politiques expansionnistes, régime foncier incertain, appât du gain peuvent peu ou prou expliquer comment, du paysan pauvre aux multinationales, les humains veulent transformer la forêt et en exploiter les richesses. La forêt, qui génère de multiples bénéfices, souvent intangibles ou à long terme, ne résiste pas au calcul économique selon les paramètres actuels et est donc vouée à laisser sa place à toute autre forme d'activité plus rentable à court terme.

La mondialisation, telle qu'elle s'amplifie depuis la fin des années 1980 soutenue par la financiarisation de l'économie et la dématérialisation accélérée des flux monétaires crée pour sa part des pressions par l'accaparement des terres agricoles pour des cultures d'exportation et l'augmentation en particulier dans les pays émergents de la demande pour les commodités (minéraux, pétrole, bois d'œuvre). Cette demande, motivée par la recherche de bas prix pour les ressources entraîne une pression accrue sur le changement de vocation des terres et incite à des modes d'exploitation non durables des ressources renouvelables pour la satisfaction du profit immédiat par des entreprises transnationales qui ne sont redevables qu'à leurs actionnaires.

Entre 1970 et 2010, le produit mondial brut a plus que triplé et l'OCDE prévoit qu'il quadruplera d'ici 2050 (OCDE, 2012). Cela se traduira par une demande accrue de ressources énergétiques, minérales, de nourriture, de bois, etc. Il faut aussi noter l'augmentation consommation mondiale croissante de viande qui pourrait doubler d'ici 2050 ce qui reflète l'appétit croissant pour des produits carnés accompagnant l'enrichissement. Cette tendance exerce une force négative sur

les forêts tant au niveau des superficies agricoles qui sont exigées pour nourrir les animaux que pour la demande de pâturages qui sont souvent fragilisés et dégradés par des pratiques inadéquates.

Ces phénomènes devraient contribuer à augmenter les sources d'émissions de gaz à effet de serre et, si la tendance se maintient, la concentration de CO<sub>2</sub> devrait atteindre un niveau de 685 parties par million en 2050 en l'absence d'un accord contraignant mondial mis en œuvre rapidement (OCDE, 2012). Cette concentration dépasse largement les 450 parties par million jugée limite à ne pas dépasser au vingt-et-unième siècle par le GIEC pour éviter des changements climatiques dangereux.

Les changements climatiques sont causés d'abord par l'augmentation soutenue des gaz à effet de serre résultant de la consommation de carburants fossiles (charbon, pétrole et gaz) pour la production d'électricité, le transport, l'industrie et le logement, et ils constituent une autre force directrice susceptible d'occasionner des pressions sur les forêts mondiales. Entre 10 et 15 % des émissions de GES mondiales sont attribuables au déboisement.

Les changements climatiques affecteront non seulement les températures, mais aussi le régime des précipitations et de ce fait peuvent exercer des pressions négatives sur les forêts en entraînant un changement des conditions de résilience des écosystèmes forestiers et une augmentation des perturbations associées à des périodes de sécheresse prolongées. On prévoit aussi une pression accrue pour le défrichage en zones tropicales humides pour remplacer des surfaces agricoles rendues improductives par le déficit de précipitations. Enfin, il y aura une demande accrue de carburants de substitution résultant soit d'agro-carburants, soit de plantations à vocation énergétiques, soit de carburants lignocellulosiques. Ces facteurs affecteront surtout les forêts tropicales humides.

Toutefois, la migration des isothermes dans l'hémisphère nord devrait rendre de grandes zones propices à l'établissement de forêts boréales. Le changement se produira fort probablement à une vitesse incompatible avec la capacité de migration des arbres. De ce fait, l'établissement de nouvelles forêts ne sera sans doute pas significative sans l'intervention humaine.

La surface forestière mondiale est de plus en plus représentée par des plantations. Cela tend à augmenter la superficie classifiée comme forêt dans les bilans. Toutefois, plusieurs mettent en doute que certains types de plantations, à haute artificialité puissent encore conserver les fonctions propres à une forêt.

Au rang des pressions positives, la communauté internationale a reconnu depuis les accords de Marrakech la pertinence des forêts dans la lutte aux changements climatiques et à la Conférence de Bali, la possibilité d'accorder une rémunération pour la bonne gestion des stocks forestiers par le mécanisme REDD+. Ce mécanisme permet d'espérer générer des incitatifs au maintien et à l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les zones intertropicales. Par ailleurs, les grandes conventions issues de Rio permettent toutes trois de prendre en considération les

diverses valeurs des forêts et le Protocole de Nagoya encourage les liens entre celles-ci. On peut dès lors penser que ces forces directrices permettront d'engendrer des pressions positives capables tout au moins d'atténuer l'effet des pressions négatives décrites précédemment. Plusieurs articles dans les chapitres précédents abordent ces problématiques. Enfin, depuis vingt ans, le progrès des superficies de forêts certifiées laisse croire que de plus en plus de territoires forestiers dans le monde sont gérés dans un souci de durabilité.

En 2012, le bilan des pressions négatives l'emporte nettement. En conséquence, les forêts continuent de disparaître. Il importe de mieux comprendre les causes de cet état pour agir à la source et arrêter la déforestation et la dégradation des forêts, sous peine de voir les services qu'elles rendent à l'humanité s'étioler. Cela ne pourrait que signifier une augmentation de la pauvreté pour ceux qui dépendent des forêts.

### **Retour sur les bénéfices tangibles et intangibles liés aux forêts**

Les forêts ne sont pas les poumons de la planète. Leur contribution à la régulation de la quantité d'oxygène dans l'atmosphère est de l'ordre de 0,0005 %. Cependant, elles doivent être protégées pour les multiples services autres qu'elles rendent à l'humanité.

Comme l'explique Olivier Guillitte, la forêt comprise comme un écosystème exerce des fonctions écologiques essentielles :

- captation de l'énergie solaire et redistribution de cette énergie sur lesquelles l'homme peut agir à l'intérieur du système (éclaircies, modification du peuplement...);
- transport et recyclage des minéraux et de la matière organique à travers le réseau alimentaire dont l'homme peut faire partie;
- transport et redistribution des diaspores dont l'homme peut être un agent;
- formation et maintien du sol en place pour lesquels l'homme peut apporter des actions correctives ou complémentaires;
- conservation de la biocénose pour laquelle l'homme peut apporter des actions correctives ou complémentaires et dont l'homme peut faire partie s'il y habite.

Ces fonctions produisent des services de support (ou d'appui) aux autres services écosystémiques qui sont rendus en son sein ou à l'extérieur de la forêt. On en distingue trois types :

- 1) Les services dits de régulation (difficilement quantifiables) :
  - régulation du climat local (ombrage, évapotranspiration) ou global, dont la captation du carbone;
  - régulation des flux hydriques
  - purification des eaux et de l'air, et traitement des déchets;
  - régulation des flux des diaspores;

- régulation des déplacements des populations d'espèces y compris de l'homme;
  - régulation de l'érosion;
  - régulation des maladies et des parasites
  - régulation des risques naturels.
- 2) Les services dits d'approvisionnement ou de production (facilement quantifiables pour la plupart) :
- production de produits ligneux de chauffage et de biomasse-énergie;
  - production de produits ligneux de construction ou d'ébénisterie;
  - production de produits ligneux pour pâte à papier;
  - production alimentaire végétale non ligneuse (fruits, champignons...);
  - production alimentaire animale (issue de la chasse, de la pêche, de la récolte d'insectes ou de miel);
  - production de molécules chimiques et médicamenteuses;
  - production de gènes pour la bio-ingénierie;
  - production de terreau, d'eau, de litières...;
  - production de services récréatifs, touristiques, éducatifs et sanitaires.
- 3) Les services culturels (inquantifiables ou difficilement quantifiables)
- préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel et unique dont la valeur est inestimable;
  - entretien d'un imaginaire collectif et d'un lieu de spiritualité ou de culte autour des symboles que renferme la forêt à travers ce patrimoine naturel et en particulier les arbres;
  - préservation des traces des usages anciens ou de la mémoire des événements historiques;
  - production de paysages signifiants;
  - source importante d'inspiration artistique;
  - conservation d'un lieu privilégié de détente, de loisir, de ressourcement et d'apprentissage cognitif ou intuitif, positif pour la santé mentale et physique de l'homme.

Le développement de l'économie verte en forêt doit forcément passer par la reconnaissance formelle et l'optimisation des bénéfiques écosystémiques issus de cette forêt. De même, l'économie verte devrait assurer la minimalisation et la compensation des pertes écosystémiques occasionnées par l'action humaine dans cette même forêt. L'économie verte en forêt repose sur le bon fonctionnement de la forêt et sa résilience. Le cercle vertueux de l'économie verte passe par l'obligation de ne pas menacer cette résilience, mais au contraire de la renforcer, ce renforcement augmentant par effet de cascade les services écosystémiques et les bénéfiques



associés. Cela change la perspective d'une définition de forêt uniquement orientée sur la présence d'arbres comme celle de la FAO.

On peut donc se poser la question : « la définition de la FAO est-elle une bonne base pour positionner le débat de l'économie verte en forêt comme moyen de lutte contre la pauvreté? » En d'autres termes, ce référentiel permet-il de bien appréhender les fonctions autres que purement économiques de la forêt, par exemple les fonctions écosystémiques sous-tendues par les préceptes de l'économie verte? Ne faudra-t-il pas à l'issue de cette analyse s'assurer à ce que les éventuelles nécessaires adaptations de ce référentiel soient bien prises à RIO+20 dans les résolutions en faveur de l'économie verte en forêt?

### **Rappel de ce que devrait être l'économie verte, ses pièges et ses opportunités, ses liens avec la forêt et le développement durable**

Selon le dictionnaire de l'environnement et du développement durable<sup>1</sup>, « *l'économie verte recouvre l'ensemble des activités économiques liées directement ou indirectement à la protection de l'environnement. L'économie verte recouvre ainsi la gestion des ressources rares, les énergies renouvelables, le changement climatique, la prévention des risques, ou encore la gestion des déchets* ». Pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) toutefois, il s'agit d'« *une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources.* » (PNUE, 2010) La différence n'est pas anodine, la première définition traitant du sujet de l'économie verte, la deuxième de sa fonction. C'est toutefois la première définition, celle de l'activité économique portant sur les questions environnementales qui est le plus souvent trouvée dans ses diverses déclinaisons, c'est-à-dire une activité économique améliorant l'environnement.

L'élargissement de perspective du PNUE est intéressant ici puisqu'il met l'économie au service du développement durable, avec ses impératifs sociaux environnementaux et éthiques. C'est donc dans cette deuxième acceptation de l'économie verte que la forêt prend racine pour la présente analyse. En effet, les forêts fournissent un ensemble de services environnementaux qui favorisent une amélioration du bien-être humain tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux, reste la dimension de l'équité sociale, pour laquelle la forêt n'a naturellement pas de rôle et pour laquelle il faut que les termes de l'échange économique soient rééquilibrés si l'on veut satisfaire à la définition du PNUE.

Ce rééquilibrage ne peut être fait que par une intervention délibérée qui reconnaisse la valeur des services divers générés par des forêts en bonne santé et qui rémunère ceux qui en assurent la conservation. L'économie verte appelle donc à une réforme des relations économiques traditionnelles entre les consommateurs et bénéficiaires des services écosystémiques générés par les forêts, peu importe où ils se trouvent et ceux qui, vivant à proximité, doivent agir de

---

<sup>1</sup> Source : [http://www.dictionnaire-environnement.com/economie\\_verte\\_ID5757.html](http://www.dictionnaire-environnement.com/economie_verte_ID5757.html) consulté le 22 avril 2012

manière à les préserver. De façon analogue, celui qui dégrade par des pratiques non durables les fonctions de la forêt devrait être mis à contribution pour le remplacement des services que cette forêt engendrait auparavant. Mais ce principe de justice ne peut valoir que pour des corporations ou des grands propriétaires qui ont le moyen de payer pour la réparation ou la compensation. Les gens qui sont pauvres souffrent déjà suffisamment de leur état. Il faut donc leur donner des marges de manœuvre (éducation, emplois de réhabilitation de la forêt, valeur ajoutée pour des produits issus de la forêt) qui les aideront à sortir de la pauvreté tout en appliquant les principes de l'économie verte.

Il s'agit donc de voir ici par quels moyens une économie qui se veut verte peut contribuer à la réduction de la pauvreté. Il existe en effet, un lien proche entre la pauvreté et la dépendance aux écosystèmes forestiers dans le monde actuel. Les auteurs des différents chapitres s'ils nous donnent des pistes pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, nous mettent aussi en garde contre les pièges qui s'y cachent.

Le premier élément qui ressort de la lecture des chapitres qui précèdent réfère à la reconnaissance formelle des services écosystémiques dont l'humanité est redevable aux forêts. Cette reconnaissance passe par leur quantification sur des bases scientifiques, mais pas seulement sur ces bases. Nicole Huybens montre bien comment la forêt « donne du sens ». Dans une société de plus en plus urbaine et débranchée de la nature, cette fonction inestimable ne peut être quantifiée sur la base des sciences fondamentales, ni des sciences économiques. Elle fait partir de l'héritage que nous devons laisser aux générations à venir. Il y a donc une question de rapport à la nature qui dépasse les termes de l'économie classique et qui rentre dans le champ de l'éthique.

La forêt habitée fait aussi partie du patrimoine de l'humanité, par la culture, les langues, les savoirs et les savoir-faire des populations qui y vivent. L'économie ne sait pas prendre en compte ce qui n'est pas quantifiable. Il est donc besoin d'innover dans ce domaine. Actuellement, seul l'écotourisme semble donner une valeur à l'unicité des cultures issues de la forêt. Développer davantage ce secteur de l'économie mondiale irait donc dans le sens souhaité. Mais cela est insatisfaisant. Les cultures traditionnelles de la forêt sont souvent abandonnées par ceux qui en sont issus en raison de la pauvreté qui y est associée et à l'image de modernité qui résulte du fait de s'en sortir, le plus souvent pour aller vers les villes. Il y a donc un effort mondial de promotion des cultures autochtones de la forêt qui doit s'accompagner de mesures pour réduire leur pauvreté et mettre en valeur leurs savoirs traditionnels dans la société moderne. C'est seulement à ce prix que nous pourrions conserver ces cultures et ces savoirs dans une société de l'information mondialisée. Des pistes intéressantes nous sont données à cet égard dans les études de cas de Koné et de Bigombé Logo au chapitre 2.

Les autres services écosystémiques qui ne sont pas pris en compte ou très partiellement par l'économie sont plus faciles à quantifier avec une approche scientifique rigoureuse et

normalisée<sup>2</sup>. La captation du carbone et le maintien des stocks de carbone peuvent faire l'objet d'un échange économique sur des marchés volontaires ou réglementaires. Monica Bertzky a démontré dans son article au chapitre 3 que les zones contenant le plus de biomasse forestière dans le bassin du Congo étaient aussi celles où la biodiversité était la plus élevée. Peut-on en faire une règle générale? Il faudra sans doute plus de recherche dans divers massifs forestiers, mais l'hypothèse a le mérite d'être posée. En revanche, Alain Karsenty nous met en garde contre une approche de marché pour ces échanges avec le danger de créer de la fausse monnaie climatique.

Il conviendrait donc que le REDD+ fonctionne par projets et soit rémunéré par un fonds mondial en fonction de contrats négociés entre les parties. C'est la formule de paiement de services environnementaux qui est la plus susceptible d'inciter les populations locales à agir conformément à la solution la plus rentable à long terme si elle leur assure un revenu décent à court terme. La valeur des contrats de REDD+ devrait ainsi varier en fonction des services environnementaux « totaux » rendus par la conservation des forêts. Encore une fois, pour respecter les principes de l'économie verte, il convient de réguler les termes de l'échange et de remettre un maximum de moyens économiques pour les populations fiduciaires de la forêt de manière à les aider à sortir de la pauvreté.

L'analyse du texte de Marc Dufumier au chapitre 4, de même que plusieurs études de cas démontrent que la pression sur les forêts liée aux besoins alimentaires peut être réduite. Il s'agit de faire une amélioration des pratiques agricoles en intensifiant le rendement des cultures ou en augmentant la valeur des cultures pratiquées dans des systèmes agroforestiers.

C'est d'ailleurs tout un champ de recherche qui devrait être encouragé puisque les systèmes agroforestiers peuvent continuer à maintenir leurs fonctions comme écosystèmes tout en générant des revenus pour les populations qui y vivent. Il importe toutefois de promouvoir une traçabilité, une démarche qualité et une labellisation des produits de manière à augmenter leur valeur sur les marchés comme le démontrent Zoubida Charrouf, Carole Robert au chapitre 4 et Claude Garcia au chapitre 3.

Le contrôle de la chaîne d'approvisionnement des marchés, du producteur au consommateur a aussi une grande importance pour lutter contre la pauvreté. Comme l'illustrent Patrick Robinson au chapitre 5, mais aussi Laurène Feintrenie au chapitre 4, la faiblesse des prix offerts au producteur diminue son intérêt pour l'exploitation durable des forêts ou des agroforêts. Si l'économie traditionnelle cohabite avec l'économie verte, rien ne garantit que l'économie verte sera utile pour la réduction de la pauvreté. En ce sens, la voie du commerce équitable mérite d'être mieux explorée et généralisée.

---

<sup>2</sup> Par exemple les normes ISO 14064 sur l'inventaire, la quantification et la vérification des gaz à effet de serre

Plusieurs études de cas nous ont confirmés que les cultures locales et les scientifiques pouvaient trouver avantage à un dialogue pour mieux gérer les ressources forestières. Les interventions forestières qui prennent en compte les besoins des populations locales sont plus susceptibles de favoriser la réduction de la pauvreté. C'est ainsi que la cogestion apparaît comme une piste prometteuse. Elle suppose cependant un dialogue entre les parties, le renforcement des capacités et une imputabilité de chacun. Les savoir-faire paysans sont aussi une source de connaissances et peuvent permettre aux scientifiques d'explorer de nouvelles avenues pour l'aménagement des écosystèmes, au-delà des idées reçues. Par exemple, tant Dufumier que Bainville et Ducourtieux montrent au chapitre 4 que l'agriculture d'abattis-brûlis n'est pas nécessairement une cause de déforestation.

Il reste que pour que l'économie verte soit réellement efficace, il faut aussi des efforts de la part des communautés qui vivent de la forêt. La gestion durable des écosystèmes, la gestion de la qualité des produits, la documentation de la chaîne d'approvisionnement permettant de certifier les provenances et les modes de production sont des garanties qui devraient être exigées par les acheteurs pour payer une prime susceptible d'aider les populations vivant de la forêt à sortir de la pauvreté. Cela exige des actions de renforcement des capacités et de gouvernance locale comme la création de coopératives ou la mise en commun de services comme le démontrent Charrouf et aussi Robert dans leurs études de cas respectives au chapitre 4.

Il y a donc une possibilité réelle que l'économie verte dans le monde de la forêt puisse contribuer à l'éradication de la pauvreté, mais il faudra des modes d'intervention différents, des études scientifiques sur le terrain, des efforts de coopération entre les producteurs, une responsabilisation des populations locales, des modes de partage plus équitables des richesses et un cadre législatif et réglementaire applicable et appliqué permettant la responsabilisation des acteurs qui sont les plus proches des ressources. L'ensemble de ces éléments interpelle la gouvernance au niveau local, régional, national et international.

### **Les enjeux de la gouvernance**

Les forêts se régénèrent naturellement en l'absence de l'humain, si les conditions climatiques se maintiennent dans la marge d'adaptation des espèces végétales qui les caractérisent. Les forêts utilisées par les humains sont plus à risque de voir leur composition, leur densité ou leurs fonctions écologiques modifiées en mieux ou en moins bien. Dans l'histoire, des populations humaines ont fait disparaître des forêts, parfois totalement, comme cela a été le cas sur l'Île de Pâques (Diamond, 2006). De petits états insulaires de la Francophonie comme les Comores ou Haïti sont aujourd'hui presque totalement déboisés comme nous le montre Said Hassani dans son étude de cas du chapitre 3. La perte presque totale des fonctions de la forêt et des services qui en résultent condamnent inéluctablement une partie et quelquefois l'ensemble de ces populations à la pauvreté, voire à la misère, surtout s'ils n'ont pas de moyens alternatifs pour remplacer cette source d'approvisionnement. Le phénomène est plus brutal dans les îles, mais de grands pays forestiers comme la Côte d'Ivoire ne sont pas à l'abri d'une pareille situation en

l'absence d'une application stricte des lois et règlements destinés à protéger les forêts comme le signale Koné au chapitre 5.

L'appropriation illégitime des ressources forestières, que ce soit par de grandes corporations nationales ou étrangères, le braconnage par des populations dépourvues d'alternatives ou même l'abattage pour le charbonnage en contravention des lois sont des facteurs de dégradation et d'appauvrissement des forêts. Faute d'une gouvernance efficace, pensée du local au global, avec un pouvoir diffus selon les termes de Seydou au chapitre 5, les chances que l'économie verte réussisse à diminuer la pauvreté sont très amoindries. Cela vient en partie de ce qu'on a appelé la tragédie des communs (Hardin, 1968). Cette tragédie découle du dilemme des populations ou des industriels qui exploitent un bien commun. Étant en compétition pour en avoir plus, chacun s'approprie tant qu'il peut au détriment de la base des ressources. C'est ce qui a entraîné par exemple l'effondrement de très nombreux stocks de poissons.

Rizotti nous dit au chapitre 5 qu'il faut différencier un bien commun d'un bien public. Un bien commun appartient à tous et à personne. Ces biens sont qualifiés de « communs » en raison de leur diffusion collective et non-excluante, et non parce qu'ils sont produits par une entité de statut public. Dans ce dernier cas, les droits de propriété sont alors transférés à l'État qui devient le gardien des ressources. C'est ainsi qu'on peut éviter la tragédie des communs tout en gérant des biens appartenant à l'État si ce dernier agit effectivement comme fiduciaire de ces biens et qu'il applique ses lois.

Mais si la gestion étatique est souvent considérée comme lourde et surtout incapable de contrôler les pratiques des populations et les interdictions. Or sans les moyens pour les faire respecter, cela revient à laisser la ressource en libre accès. Quand les règlements sont ambigus, inexistant, la « tragédie des communs » peut facilement se produire. D'un autre côté, la gestion privée est accusée de créer des inégalités, de produire de l'exclusion, ne réussissant souvent pas non plus à résoudre le problème d'épuisement des ressources. Dans ce cadre, la gestion des forêts par les communautés peut représenter une piste intéressante pour la gouvernance.

Les régimes communautaires imposent des limites à l'accès et l'exploitation des ressources ayant leurs propres arrangements institutionnels. La propriété commune contrairement à l'absence de droits de propriété se réfère à un ensemble de règles définies en lien avec l'appartenance des membres à une communauté. C'est sur ces bases qu'un autre type de régime de propriété a été mis en évidence, suite à Rio, afin de mettre en œuvre les politiques publiques, la *gestion en commun*.

La délégation de pouvoir au niveau le plus bas (selon le principe de subsidiarité) est justifiée par la possibilité de définir des droits de propriété commune et la capacité de la communauté locale à faire respecter ces droits et éviter les comportements déviants tout en minimisant les coûts économiques et en maximisant le bien-être social. La capacité de contrôle de l'utilisation des ressources par les communautés locales devient l'enjeu essentiel.

La gestion en commun des ressources naturelles part du constat que les communautés locales peuvent être mieux à même que le marché ou le gouvernement de gérer les ressources naturelles. Ce contrôle local doit conduire à une relation plus respectueuse ou plus durable de l'environnement. L'exclusion des groupes marginalisés diminuerait et la pauvreté serait réduite grâce à une plus grande solidarité de proximité. On assiste ainsi à une remise en cause des approches scientifiques d'une vision essentiellement naturaliste de la conservation et à une prise en considération de l'économie et des sociétés. C'est aussi la transition d'une vision étatique et centralisatrice vers la reconnaissance du rôle des populations locales.

Deschênes, présente à cet effet une méthode de travail multipartite qui permet de mettre en commun les enjeux et les priorités d'un projet géré en commun. Cette méthode permet d'éviter les pièges qui résultent de la présence d'acteurs inégaux intéressés à la gestion des ressources forestières sur un même territoire.

Pour pouvoir assurer la pérennité de la ressource, il faut un cadre institutionnel fort avec mandat de conserver celle-ci qui doit tenir compte de la propriété, des droits d'usage des acteurs ainsi que des politiques qui les gouvernent. Le respect de ce cadre requiert l'existence d'une autorité capable, le cas échéant, d'infliger des sanctions.

Garcia précise que dans tous les cas, l'innovation et les changements dans les systèmes de gestion ne peuvent avoir lieu que si des champions portent les initiatives localement. Il faut ensuite que les contraintes, opportunités et savoirs locaux soient parfaitement intégrés à la réflexion, faute de pouvoir remporter l'adhésion des premiers concernés. Afin de construire une alliance durable entre le monde de la conservation et les producteurs, il faut que les intérêts des uns et des autres soient bien compris et pris en considération.

Cela confirme les propos de Rizotti qui signale qu'une bonne gouvernance locale est fondée sur plusieurs piliers. La participation citoyenne, des partenariats entre des acteurs - clés à l'échelon local, la compétence transdisciplinaire des acteurs locaux, des sources d'information multiples, des institutions de recevabilité et une orientation en priorité en faveur des pauvres sont parmi celles-là. Cela signifie toute une transformation des modes traditionnels de gestion des forêts à mettre en œuvre.

Par exemple, des décisions gouvernementales peuvent être prises par opportunisme, par effet de mode ou par excès d'optimisme dans le rendement des marchés. C'est souvent le cas pour les cultures industrielles.

Ducourtieux souligne que les raisons de l'échec des cultures industrielles sont rarement techniques. En revanche, le contexte socio-économique est souvent négligé. Les conditions d'accès au marché, le niveau des prix et leur évolution, le risque commercial actuel et futur, les priorités des paysans selon les facteurs de production disponibles et les rapports d'échange sont trop souvent négligés. Ces omissions mènent à des interventions inadaptées, au gaspillage des rares ressources publiques et à des tensions entre les communautés paysannes et l'État.

Introduire une nouvelle culture qui s'insère dans un système agraire existant est complexe; la réussite passe par l'appropriation de la proposition par les paysans.

Bainville précise que même si une révision complète des politiques agricoles est nécessaire, il ne faudrait pas se tromper de cible et s'assurer de faire cette réforme au profit des agriculteurs qui ont effectivement intérêt à mettre en œuvre ces systèmes de production intensifs en travail plutôt que de grands investisseurs qui préfèrent la mécanisation et les cultures de rente. Il ne faudrait en effet pas confondre leur besoin d'investissement avec l'installation d'investisseurs.

L'économie verte ne pourra pas contribuer significativement à la réduction de la pauvreté si elle ne s'accompagne pas d'une réforme de la gouvernance à tous les niveaux, de l'international au local. Au niveau supranational, outre le système des Nations Unies et les grandes conventions issues de Rio, les restrictions à l'importation de bois illégaux mis en place par les États-Unis et la Communauté européenne présentent des pistes d'action intéressantes. Ce serait encore plus significatif si de semblables réglementations pouvaient être appliquées par des pays émergents, grands consommateurs de ressources forestières.

Un autre effet de la gouvernance supranationale représentée par la certification est l'émergence d'une nouvelle catégorie d'acteurs, les vérificateurs. Ces derniers doivent garantir aux clients l'atteinte des objectifs d'un programme et l'assurer que le cahier des charges de la certification a été adéquatement rempli. Ces nouveaux acteurs peuvent être beaucoup plus crédibles que des agents de l'État ou des autorités locales et obliger l'atteinte d'objectifs de performance mieux que les incitatifs traditionnels de l'aide internationale.

Koné rappelle qu'il ne faut toutefois jamais perdre de vue la question de la gouvernance dans son ensemble tout en mettant l'accent sur les besoins à la base, car tout projet n'intégrant pas les intérêts particuliers de l'ensemble des acteurs agissant sur un territoire risque de voir ses efforts de protection et de conservation de la biodiversité réduits à néant.

Avec Defo et Tchamba, il convient de dire que la lutte contre la corruption et l'impunité, tant au niveau local qu'à l'échelle nationale, le renforcement des capacités techniques des communautés, l'octroi d'une partie des incitations à titre individuel aux ménages pour la satisfaction des besoins vitaux à court terme, l'existence de cadres normatifs stables, moins ambigus et construits « par le bas » font partie des leviers importants dans la promotion d'une gestion communautaire et équitable des ressources naturelles. Compte tenu de la lenteur des processus sociaux, les actions d'accompagnement de la mise en place et de la consolidation de ces entités et autres arrangements doivent absolument s'inscrire dans le moyen et long terme.

Un objectif de gestion durable peut être atteint seulement si les politiques publiques environnementales passent d'une logique de contrôle et de restriction à une politique se concentrant sur la gestion des stocks et de la capacité reproductive du système. Il faut y inféoder les règles et droits d'usage à mettre en place. Les politiques qui constituent un régime institutionnel doivent contenir les éléments de planification et de mise en œuvre des différents

usages et des règles de protection de la ressource. En ce sens, la gestion participative passant par des règles traditionnelles ou locales peut renforcer ou au contraire perturber les situations de pouvoir au niveau local et faire l'objet de stratégies et de processus de manipulation et d'utilisation à des fins personnelles. Ces stratégies et le statut qu'acquièrent les individus dans la communauté peuvent rendre l'efficacité de la gestion en commun très relative.

La gouvernance est donc un enjeu éthique qui doit respecter des contraintes sociales et surtout écologiques pour soutenir l'économie verte et lui permettre de donner les bénéfices escomptés. À tous les niveaux, la transparence, le respect, l'écoute et la capacité de mettre en œuvre des projets, d'en mesurer l'évolution et de les communiquer aux parties prenantes sont des valeurs sûres pour assurer le succès et permettre les recadrages lorsqu'ils sont nécessaires.

### **Comment l'économie verte peut-elle contribuer à équilibrer le bilan des forces pour nous permettre de transmettre aux générations futures le patrimoine forestier et ses bénéfices intangibles et tangibles?**

Les forêts du monde sont menacées par une dégradation liée à plusieurs forces agissantes, d'origine anthropique. Ces forces entraînent des pertes de fonctions qui se traduisent par des pertes de services écologiques. Ces dernières contribuent à accentuer la pauvreté. Les populations les plus pauvres, aux prises avec une situation d'accroissement démographique, dépendent de plus en plus de l'exploitation opportuniste des ressources forestières. Cela fragilise la capacité de résilience des forêts comme écosystèmes. S'ajoute à cela, l'appétit croissant d'entreprises transnationales et des pays émergents pour des terres agricoles ou des plantations à des fins industrielles. Ces plantations ne peuvent assurer qu'une partie réduite des fonctions écologiques de la forêt et remettent en cause sa capacité à assurer l'ensemble des services qu'on peut en attendre. Si la tendance se maintient, nous ne pouvons espérer léguer aux générations qui viennent l'intégralité des services écologiques de la forêt.

Kouadio explique que la pauvreté est un facteur aggravant de la pression anthropique sur les forêts. Malheureusement, le taux de pauvreté cesse de grimper surtout dans les pays en développement, dont les populations sont tributaires des ressources forestières.

La pauvreté est souvent un obstacle à l'accès à la connaissance, au savoir et à la sensibilisation. La pauvreté monétaire se traduit par l'insuffisance de moyens financiers pour satisfaire les besoins fondamentaux tels que la nourriture, le logement, la santé et l'éducation. La forêt offre, souvent gratuitement, la plupart de ces biens et services. Il apparaît, dès lors, un dilemme entre satisfaction des besoins primaires et urgents et préservation des ressources forestières pour des tiers.

Soif de profit des uns, pauvreté des autres, tragédie des communs et mépris à l'égard des paysannes, semblent bien être finalement à l'origine de la déforestation et de la surexploitation des ressources forestières dans un grand nombre de régions du monde. La lutte contre celles-ci



n'aura donc de sens que couplée aux vastes défis de la crise alimentaire, de la lutte contre la pauvreté et des inégalités sur notre planète.

Une piste de solution présentée par Ducourtieux : une économie verte visant à réduire la pauvreté devrait s'orienter vers des productions à haute valeur, compatibles avec les savoirs culturels et avec la préservation des fonctions des forêts. Encore une fois, le paiement pour les services environnementaux peut être une façon d'améliorer le sort de certaines populations et les encourager à maintenir les forêts en état.

À partir de l'exemple étudié, Ducourtieux identifie trois conditions pour le succès dans l'implantation d'une culture commerciale pour un revenu d'appoint. Ces dernières doivent être :

1. plus productives par rapport au facteur de production limitant (la force de travail familiale par exemple);
2. plus sûres. Les paysans ne peuvent pas accepter d'abandonner leur production vivrière pour des spéculations aléatoires. Les risques à minimiser sont pédo-climatiques, biologiques et commerciaux.
3. aisément transportables. Elles doivent être robustes et non-périssables pour supporter des conditions de transport longues et difficiles avant d'accéder aux différents marchés. La valeur par unité de masse et de volume doit être élevée pour permettre un transport économiquement rentable surtout dans des régions éloignées des marchés.

Mais la partie n'est pas gagnée pour autant. Dans leur évolution sociale, les populations rurales peuvent vouloir améliorer leur sort en faisant autre chose que l'agriculture sous couvert forestier ou l'exploitation traditionnelle des produits ligneux ou non-ligneux. Selon Feintrenie, sortir de l'agriculture est souvent perçu comme une réussite sociale et est associé dans l'imaginaire collectif à une vie plus moderne et au confort urbain. Les mentalités changent, les nouvelles générations voient le développement des infrastructures et des cultures de rente comme un moyen de sortir de leur isolement et d'atteindre un idéal de modernité, diffusé par la télévision et la radio.

La conservation de l'environnement, des forêts et des agroforêts, préoccupe bien moins les populations locales que le développement économique un peu comme cela a été le cas en Europe et en Amérique jusqu'à récemment. La forêt, perçue comme immense et peu rentable ne suscite pas beaucoup d'états d'âme. C'est lorsqu'elle est rare ou perçue comme telle que les boucliers se lèvent.

Préserver les forêts, pour louable que soit l'idée, signifie également soit de maintenir sciemment des populations à un niveau de vie bas en les coupant des opportunités d'intensification de leurs cultures et d'appréciation de leur revenu. Pour faire autrement, il faut les payer (REDD, PSE) afin qu'elles maintiennent des pratiques peu productives tout en améliorant leur niveau de vie. C'est un énorme défi dans une économie de marché.

Les populations rurales et forestières ne rêvent pas de rester isolées dans un environnement naturel, ni de maintenir à tout prix leurs coutumes et modes de vie.

Les ressources financières dégagées par la dynamique REDD pourraient servir à détourner une partie des populations rurales de l'agriculture, en développant des opportunités d'emploi non agricole, et en promouvant l'éducation des enfants d'agriculteurs. Il s'agit donc pour l'économie verte de relever le défi d'un aménagement du territoire pour produire mieux, préserver les ressources, et améliorer les conditions de vie de la population. Donc l'économie verte ne s'inscrit pas uniquement dans des paiements pour services écosystémiques.

L'exemple du Voralberg présenté par Triboulot au chapitre 4, montre qu'en considérant la filière dans son ensemble et en mettant à contribution les architectes locaux, cette région d'Autriche a su innover dans le domaine du bâtiment de haute qualité en bois. Les réalisations les plus audacieuses en particulier dans le bâtiment public ont permis des innovations qui par la suite ont pu être exportées avec les nouveaux savoir-faire acquis. Cette stratégie, intégrant toute la chaîne du producteur au consommateur, appuyée par la fierté des habitants du Land s'est avérée créatrice d'emplois et de richesse. Aujourd'hui, la région est l'une des plus prospères d'Autriche avec un PIB par habitant supérieur à la moyenne nationale de près de 5 %. Les exportations ramenées au nombre d'habitants sont encore plus spectaculaires, puisque le Vorarlberg présente un résultat supérieur de 40 % à la moyenne nationale. Un élément clé du modèle est que le secteur de construction pour les édifices publics est le premier client de l'innovation. Cela crée un marché et un lieu de démonstration de techniques qui peuvent être exportées par la suite. Tout cela avec une forêt qui n'est exploitée qu'à la moitié de son accroissement annuel.

Dans ce modèle, transposable dans toutes les régions forestières, l'architecture, l'ingénierie deviennent un art au service de l'humain en mettant l'intelligence au service de ce qui existe localement : les ressources et les hommes. Dans l'ensemble des fonctionnalités des forêts du monde, dans la recherche permanente des éléments pouvant contribuer au développement durable, il est plus que jamais utile de redonner au bois la modernité d'un matériau noble, fait pour construire, et capable de satisfaire les besoins humains. C'est incontestablement l'architecture qui peut en être le moteur. L'économie verte joue ici à plein son rôle et l'expérience du Voralberg démontre brillamment que ce modèle peut sortir beaucoup de gens de la pauvreté en une génération. Robinson nous rappelle pourtant que sans une amélioration importante de la répartition des marges de bénéfices entre acteurs le long des filières, le potentiel important de la forêt pour encore augmenter sa contribution au développement économique de la région ne pourra pas être réalisé.

Les projets peuvent aussi dépasser le niveau régional. La Grande Muraille Verte présentée par Matar Cissé au chapitre 5 est l'un de ces projets d'envergure continentale utilisant les fonctions de la forêt implantée de main d'homme pour l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de la pauvreté. L'émergence d'une « économie verte » au niveau de la Grande Muraille Verte et son impact sur l'environnement montre que les efforts déployés pour faire face

au changement climatique pourraient générer à terme, des millions de nouveaux « emplois qui contribuent à préserver et à restaurer la qualité de l'environnement. Il s'agit pour la Grande Muraille Verte de prendre des mesures pour garantir des emplois décents contribuant à réduire la pauvreté tout en préservant l'environnement. En effet, il existe un lien étroit entre, d'une part l'amélioration des emplois et des revenus des populations rurales et d'autre part la gestion durable des ressources naturelles; il s'agit d'inverser la tendance de destruction de ces ressources, largement due à la pauvreté, en faveur de leur préservation sur la base d'un intéressement économique.

L'étude sur l'état des forêts du Bassin du Congo montre comment les facteurs de dégradation de ce grand massif forestier procèdent insidieusement. D'abord, on constate que l'intensité de la perte du couvert forestier est variable en fonction des régions considérées et est principalement corrélée avec les fortes densités de population et l'intensité des activités minières. Dans les faits, il apparaît qu'actuellement les deux principales causes de changement du couvert forestier (déforestation et dégradation) sont dues à l'exploitation de la forêt à des fins énergétiques soit sous forme de bois brut ou le plus souvent sous forme de charbon de bois et à l'agriculture sur brûlis pratiquée par la grande majorité des communautés d'Afrique tropicale. Les plantations agro-industrielles, l'exploitation des ressources minières ou pétrolières, ont également un impact direct par la conversion des zones forestières.

De manière surprenante, de Wasseige constate que l'industrie forestière ne cause pas une dégradation irréversible des forêts exploitées dans le bassin du Congo, en revanche les routes forestières constituent des axes de pénétration qui rendent accessibles des espaces forestiers naguère intouchables. L'impact de l'exploitation informelle et artisanale, qui se développe en dehors des cadres réglementaires, est plus préoccupant encore que celui de l'exploitation industrielle. En effet, tout indique que la consommation de bois de l'exploitation informelle serait de dix fois supérieure à celui de l'exploitation forestière industrielle. Ces informations, issues de la recherche sont indispensables pour déployer une stratégie mettant en scène l'économie verte orientée vers la réduction de la pauvreté, si on veut éviter que la situation ne se détériore très vite. Cet exemple, comme plusieurs autres, montre que les fonds investis dans la recherche devraient pouvoir se comptabiliser dans l'économie verte.

Cependant, Billand observe que la recherche, pour mieux outiller les décideurs, ne doit pas se confiner à la recherche sur la foresterie et les opérations forestières. Dans un contexte d'augmentation de la demande pour des produits agricoles, il est devenu évident que l'amélioration des rendements ne peut plus se produire au même rythme que pendant la révolution verte. Or la population humaine est encore en croissance et particulièrement dans les pays forestiers du sud. Les populations pauvres qui pratiquent l'agriculture traditionnelle ont une démographie élevée et sont menacées par les changements climatiques. En conséquence la pression de l'agriculture sur les forêts, qui représente 85 % de la déforestation à l'échelle mondiale doit interpeller la recherche en agriculture.

La collaboration internationale en recherche a fait l'objet de quelques études de cas portant en particulier sur l'identification des zones les plus propices à la REDD dans le bassin du Congo (Bertzky) ou encore sur le calcul de la valeur économique totale d'un parc au Gabon (Lescuyer) sur la séquestration du carbone dans le projet Carbone boréal/Carbone tropical (Boucher), mais aussi plusieurs travaux faits en collaboration entre la recherche agronomique des pays du Nord et ceux du Sud sur les agroforêts. Ces collaborations montrent le potentiel pour la surveillance et la remise en état des forêts ou pour la maximisation des services qu'elles peuvent rendre aux populations les plus démunies. Des investissements dans ce type de recherche s'inscrivent directement dans le sens de l'économie verte pour l'éradication de la pauvreté.

## **Conclusion**

Tiega tout comme Huybens rappellent qu'au-delà de la forêt se pose le problème de nos modes de consommation individuels et collectifs. Si la demande mondiale pour une consommation toujours plus grande demeure le seul moteur du développement, la pauvreté ne cessera de s'amplifier et les forêts de se réduire. Les instruments économiques sont nécessaires pour modifier les choix collectifs, mais n'imaginons pas que leur magie nous permettra de faire l'impasse sur ces remises en question de notre mode de développement.

C'est pourquoi, insiste Huybens, réaliser une économie verte à partir de la forêt ne nécessite pas seulement des connaissances sur les écosystèmes forestiers, mais aussi sur la nature humaine. Par exemple, consommer toujours plus peut donner l'illusion de la plénitude, mais le vide intérieur revient en force pour rappeler que nous sommes aussi des êtres d'imaginaires, de symboles, de spiritualité en lien avec ce qui est plus grand.

L'économie verte dans le secteur des forêts ne peut prétendre à l'éradication de la pauvreté sans intégrer la complexité, la gestion participative, la répartition équitable des bénéfices et l'approche transversale orientée sur le long terme. Une gouvernance soucieuse de respecter les responsabilités et les droits de chacun à tous les niveaux est indispensable pour que l'économie verte soit efficace. Si elle n'est menée que par l'avidité et le court terme, l'économie ne sera jamais verte.

L'économie, si elle se veut verte, doit prioritairement viser à combattre les différentes dynamiques de dépossession des populations dépendant directement de la forêt et en permettant la préservation des savoirs et savoir-faire uniques dont ces populations restent les derniers dépositaires.

La rencontre de ces objectifs par l'économie verte repose sur plusieurs conditions :

- L'intégration des forêts dans les priorités nationales se traduisant par la formulation et la mise en œuvre effective de politiques publiques et d'un cadre institutionnel encourageant une gestion durable et équitable. Cette gestion devra être basée sur des données scientifiques et vernaculaires pertinentes et sur une planification rigoureuse des actions

tenant bien compte des différents niveaux de responsabilité selon le principe de subsidiarité;

- La reconnaissance des droits et le renforcement des capacités des populations vivant directement des forêts pour qu'elles puissent prendre part à un dialogue et à des actions conjointes multi-acteurs et multisectoriels dans la conduite de ces processus visant la sécurité économique et physique des populations et la possibilité de l'exercice de leur libre arbitre dans une cogestion des territoires forestiers;
- La prise en considération, dans la planification budgétaire, des activités nécessaires à une gestion cohérente et équitable des multiples ressources issues de la forêt incluant l'éducation, la formation et l'application des lois et règlements;
- La prise en considération, dans les processus visés, de toutes les formes de forêt en ne se limitant pas aux définitions dominantes (essentiellement attachées à la production ligneuse), notamment en intégrant des formations arborées de type agroforestier et agro-sylvo-pastorales;
- La nécessité de revoir les valeurs qui fondent les échanges commerciaux en privilégiant l'équilibre écologique à long terme et l'équité intra et intergénérationnelle par rapport aux bénéfices multiples escomptés de forêts en santé par le paiement pour services environnementaux suffisamment élevés pour inciter la protection des forêts;
- Une réorientation de la recherche, en particulier agronomique et forestière, en visant l'acquisition de connaissances quant à l'état des forêts, aux multiples services rendus par la forêt et à l'optimisation de ceux-ci.

Les humains et les forêts entretiennent depuis l'origine une relation complexe et riche. La forêt est notre ultime refuge, mais nos décisions présentes remettent en question la capacité des générations qui viennent de continuer de profiter de cette assurance. Pierre Dansereau<sup>3</sup> a dit qu'il fallait mettre l'homme au cœur des écosystèmes. Notre déconnexion croissante de la réalité des forêts et de ceux qui en vivent crée des pressions qui ne peuvent qu'accélérer leur dégradation. Si nous perdons de vue ce que nous devons aux forêts pour notre qualité de vie collective, cela engendrera de plus en plus de misère.

Comme les habitants de l'île de Pâques qui ont coupé jusqu'au dernier arbre dans leur folie des grandeurs, notre soif de consommation, notre incapacité de voir à long terme et notre mépris des cultures qui ont maintenu les forêts en santé pendant des millénaires nous engagent dans une voie sans issue. Gardons-nous de nous y perdre plus avant. La guerre contre la forêt, si elle est un jour gagnée, signifiera notre perte. Sachons plutôt regarder différemment notre destin commun et intégrer la santé des forêts du monde à nos propres objectifs de développement.

---

<sup>3</sup> Pierre Dansereau (1911-2011) Professeur émérite à l'Université du Québec à Montréal, était l'un des pionniers de l'écologie au vingtième siècle. On lui doit entre autres la notion d'écologie humaine.

## Références bibliographiques

De Marcily, G., 2008, Eau, Eau, énergie, démographie et climat, un écheveau complexe, Liaison Énergie Francophonie/Union Internationale de Conservation de la Nature. Numéro spécial p. 8-18

Diamond, J., 2006, Effondrement, Gallimard, collection Essais

Esnouf, Russell, M. et Bricas, N. (Coords), 2011, duALIne, Durabilité de l'alimentation face à de nouveaux enjeux, questions à la recherche. Rapport Inra-Cirad (France) 236 pages

Hardin, G. 1968, The tragedy of the commons, Science, Vol. 162 no. 3859 pp. 1243-1248

OCDE, 2012, Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050, les conséquences de l'inaction, OCDE et Agence d'évaluation environnementale des Pays-Bas, 350 pages

PNUE, 2010, Vers une économie verte pour un développement durable et une éradication de la pauvreté, synthèse à l'intention des décideurs, [www.unep.org/greeneconomy](http://www.unep.org/greeneconomy)



**Poursuivez la lecture en ouvrant un autre chapitre.**



INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)  
56, RUE SAINT-PIERRE, 3<sup>e</sup> ÉTAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 4A1 CANADA

L'IEPF est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.